Collecte du verre

La Municipalité a procédé au renouvellement de toutes les bornes de collecte de verre sur la commune. Elles reposent sur l'apport volontaire des citoyens et sont implantées à proximité des habitations, à raison d'une borne pour 500 habitants.



Déposez en vrac, dans la borne, les bouteilles sans bouchon, les pots sans couvercle. Les articles suivants sont refusés :

- les couvercles, bouchons, capsules,
- la vaisselle,
- les miroirs, les vitres
- les ampoules,
- les vases

Liens utiles <u>Mémo-tri</u>